

# **ANNEXE 10**

## **NOTE D'INTENTIONS DU PROJET**

### JOINT A LA DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME CONCERNANT : **LA CONSTRUCTION D'UNE ENTITÉ DE HOCKEY SUR GAZON** **ET PADELS, AMÉNAGEMENT D'UN PARKING**

Biens sis Chaussée de Wavre 99 – 1390 GREZ-DOICEAU  
Cadastrés DIV 2 A554a - B31a – B33 - B34 – E57d – E76f –E79a (parking) - E296c (ptie)

#### **A propos de l'implantation générale du programme**

- Dans le souci de tirer au maximum parti de la déclivité naturelle de la parcelle et de réaliser la meilleure jonction possible avec le Hall omnisports (HO), la composition générale s'articule autour de 2 axes principaux perpendiculaires. Cette manière de générer le projet a le mérite de la clarté et rend la composition lisible et structurée suivant ces 2 lignes de force.
- 1er axe : Nous proposons l'implantation du terrain de hockey dans l'axe de l'entrée du Hall omnisports (HO).
- Pour ce faire, nous implantons le terrain de hockey sur la courbe de niveau 61.25 et son pourtour au niveau 61.40 (soit 15 cm plus haut). Il est à noter que la courbe de niveau passant dans l'axe du Hall omnisports (HO) est la 61.00. L'accès au terrain pourra donc se faire de plain-pied pour la traversée de la chaussée et ensuite avec une rampe en légère pente (5% sur 8 mètres), conforme à la législation PMR.
- Afin de rendre cet accès le plus sécurisé possible, nous proposons l'aménagement sur la RN 268 d'un passage pour piétons afin de ne pas empêcher le passage des transports publics et des services de secours. Ce passage sera en outre signalé de loin puisqu'il se situera adéquatement au pied de l'arbre principal existant encore le long de cette route.
- L'accès aux installations : vestiaires, terrain d'entraînement, est donc directement accessible sans déclivité aux piétons et usagers faibles en chaise roulante.
- En conséquence et dans un souci constant d'économie de moyen et de respect de la parcelle, les courbes de niveaux seront aménagées de manière à ce que les déblais de terre à effectuer sur le haut du terrain soient compensés au mieux par des remblais de terre sur le bas de la parcelle.
- 2ème axe : Il est perpendiculaire au 1er et souligne dans la profondeur du terrain, la mise en espace structurée du programme comprenant le bâtiment des vestiaires à une extrémité et l'installation de Padelts couverts à l'autre extrémité.
- Ceux-ci sont implantés à 17 mètres de l'axe de la chaussée et dans le prolongement du hangar agricole voisin dont il garde les gabarits.
- D'un coup d'œil, l'observateur peut donc faire le lien spatial des différentes fonctions du programme d'aménagement.

#### **De l'implantation du bâtiment :**

- Le bâtiment de vestiaires termine l'axe principal longitudinal du projet. Il est implanté de plain-pied avec le terrain de hockey et avec le nouvel accès depuis de Hall omnisports (HO) (niveau 61.40). Devant le bâtiment, se développe une terrasse pavée pour les joueurs devant le terrain.
- La particularité du bâtiment est de profiter au maximum de son implantation et de la déclivité du terrain.
- Cette pente naturelle nous permet de proposer un bâtiment partiellement encastré pour ne laisser voir que la façade principale courbe et celle parallèle à la rue. Les autres façades étant partiellement enterrées, la partie arrière du bâtiment ne dépasse du sol que de +/- 1.80 m et est donc beaucoup plus discrète pour les promeneurs et les cyclistes du chemin n°5.

## **De la volumétrie et de l'esthétique du bâtiment :**

- La volumétrie proposée se veut simple et en accord avec le programme souhaité. Seule la façade tournée vers les terrains présente une courbure et un traitement original tant par la nature du matériau utilisé en bardage (lames de bardage en composite de bois) que par le cintrage de celle-ci.
- Les autres façades du bâtiment sont garnies de gabions parallélépipédiques remplis de pierres calcaires de manière à renforcer l'aspect ancré au terrain.
- Ce faisant, nous entendons marquer une différence nette de traitement des façades entre ce qui est accessible aux utilisateurs et ce qui reste une enveloppe.
- Nous marquons le contraste entre les gabions en pierre calcaire brute et le raffinement des lames en composite de bois. Nous marquons le contraste entre les façades angulaires en raccord avec le sol et la façade principale courbe et aérée.
- Les lignes volumétriques se veulent fluides et volontaires. Aucune arrogance dans la démarche mais une volonté de s'installer en dialogue avec le terrain, avec son environnement dans un respect du site.

## **Terrain de Hockey principal et terrain d'entraînement :**

- Le terrain de type « mouillé » mesure 91,4m de longueur et 55m de largeur. Tout autour de l'aire de jeu, une zone de dégagement de 3m (5m à proximité des abris « joueurs ») est prévue avec le même revêtement synthétique mais de teinte différente. Ces deux surfaces représentent la « zone libre ». Un dégagement de circulation périphérique supplémentaire en asphalté est prévue autour de la « zone libre », sur une largeur de 2,6m du côté « tribune » et de 1,6m sur le reste de la périphérie.
- La « zone libre » est entièrement clôturée. Sur sa largeur sur une hauteur de 8m avec un retour de filet en hauteur et sur sa longueur sur 1,5m avec des remontées à 4m au droit des goals en cas de jeu sur les demi-terrains.
- Le terrain d'entraînement (1/8 de terrain) possède exactement les mêmes caractéristiques que le terrain principal et est également clôturé.

## **Terrain de Padel:**

- Les terrains de Padel couverts sont implantés dans le prolongement du hangar agricole voisin de manière à former un ensemble au niveau gabarits mais aussi des toitures et des teintes.
- Il s'inscrit par ailleurs dans la volumétrie des halls de stockage de la ferme situés à proximité et sont même un peu plus petits.

## **Accueil des spectateurs :**

- Accessible de plain-pied depuis le Hall omnisports (HO), nous profitons de la pente naturelle du terrain pour intégrer, de part et d'autre de l'accès central, des tribunes mêlant l'esthétique et la solidité des gabions au côté durable d'assises en béton lisse.
- La profondeur de 1m de chaque niveau permet d'une part d'avoir une assise profonde et confortable et un passage aisé vers les places libres et d'autre part d'intégrer de manière optimale les escaliers reliant chaque niveau.
- L'arrière des tribunes sera taluté afin de rejoindre les courbes de niveaux existantes et de s'intégrer au mieux aux abords.
- Le nombre de mètres linéaires prévus au plan a été calculé afin de pouvoir accueillir dans les meilleures conditions une centaine de spectateurs. Le large dégagement devant la « tribune » basse permet également d'accueillir dans les meilleures conditions.

## **Aménagement d'un parking vélo**

Dans l'esprit de renforcer l'utilisation de modes de déplacement doux, le projet propose d'aménager un vaste emplacement de parking pour vélos (minimum 30 emplacements) à proximité du bâtiment de vestiaires.

Ce parking se situera le long d'une piste cyclable de raccord entre les vestiaires et la piste cyclable existante qui traverse la chaussée.

A l'endroit de raccord, une rampe de 10% sera aménagée pour rattraper les niveaux.

### **Aménagement du parking au rond-point**

- Cette zone est déjà un parking d'usage utilisé de manière assez anarchique par les usagers du Hall omnisports (HO).
- L'aménagement propose donc de structurer les circulations (entrée et sortie) ainsi que de réaliser des revêtements perméables sur les nouvelles places.
- A l'heure actuelle, l'ensemble n'est qu'un terrain vague ou l'eau ruisselle vers le bas de la pente.
- Le projet propose 64 places correctement dimensionnées, aménagées en dalles de béton perforées, remplies de gravier calcaire fin.
- Sur ces 64 places, 3 sont dévolues aux usagers PMR et 4 seront équipées à terme de bornes de recharge électriques.
- Les circulations sont quant à elles réalisées en pavés béton gris.
- Les niveaux d'ensemble du terrain actuel sont inchangés.

Fait à : GREZ-DOICEAU, le 24 décembre 2020  
Pour la RCA Grez-Doiceau  
Alain Stevens & Julie ROMERA  
Signature